

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 4

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations féminines et féministes

GENÈVE

Union des femmes à Boston

Le 2 février, Mme Jean Reverdin, revenue d'un récent séjour à Boston, a charmé l'auditoire de l'Union des femmes par des descriptions spirituelles de cette ville américaine qui peut se flatter d'un passé déjà vieux de trois siècles.

Au nombre des traditions respectables, on peut compter une Union des femmes presque centenaire, mais qui n'est nullement engourdie dans la routine; elle compte plus de trois mille membres et aujourd'hui comme jadis, elle aide les femmes à résoudre leurs problèmes. Celles qui ont besoin de faire des travaux à domicile les accueillent dans un magasin de l'Union et touchent les trois quarts du prix de vente. Cherchent-elles une situation? Le bureau de l'Union en a placé 2917 l'an dernier. Un bureau de renseignements professionnels conseille les jeunes et celles qui doivent rentrer dans le circuit économique. Ont-elles besoin de soins? Un fonds d'urgence peut les aider... de repos, de vacances? une maison au bord de la mer, des voyages organisés sont à leur disposition. Celles qui sont âgées peuvent recourir à l'Union pour les aider à trouver un logement. L'Union a même sa propre Caisse d'épargne et elle trouve les fonds dont elle a besoin pour ses activités par l'exploitation des magasins qu'elle possède.

Que nos Unions de femmes en prennent de la graine!

Débat sur l'action des consommatrices

Nos abonnées et lectrices n'ignorent pas l'existence de la Commission romande des consommatrices et les buts qu'elle poursuit, puisque des articles réguliers paraissent dans nos colonnes sur ce sujet. Ne revenons donc pas sur les informations que Mme Bonardelly a données le 18 janvier à l'Union des femmes, mais signalons que les participants au débat réclamèrent l'indication précise des dates ultimes d'utilisation sur les produits alimentaires qui s'alèrent à la longue et demandèrent ce que l'on fait des non-vendus, au delà de cette date? Des produits de basse-cour, des engrais... Il fut aussi longuement question du danger des emballages en plastique pour les viandes, certains légumes, parmi lesquels la choucroute.

Consultation juridiques gratuites de l'Union des femmes de Genève, rue Etienne-Dumont 22.

Me de Cazotte-de-Bac recevra le LUNDI, DE 18 H. à 19 H., sur rendez-vous pris jusqu'au lundi à midi, au local de l'Union des femmes, tél. 24 27 81.

Ionesco chez les femmes universitaires

L'Association genevoise des femmes universitaires a consacré sa première séance de l'année à Eugène Ionesco dans le théâtre d'aujourd'hui. C'est un connaisseur du théâtre actuel, mais surtout un adepte fervent d'Ionesco qui présentait le sujet; M. Michel Vial monta comment cet auteur dramatique, si original qu'il choque souvent l'auditeur, a renouvelé notre conception du théâtre. Grâce à de nombreuses scènes interprétées par le conférencier, avec feu, les intentions de l'auteur se dégagèrent nettement et tout spécialement cette conviction qu'il essaye de nous faire partager: on est toujours seul, même ceux qui vivent intimement avec nous ne nous comprennent pas, ne nous connaissent pas.

REUNIONS ET CONFÉRENCES

Lundi 20 février Genève
Union des femmes, rue Et.-Dumont 22 — 20 h. 30 — Les alcooliques anonymes dans la lutte contre l'alcoolisme, conférence de Mlle Nelly Assimacopoulos, suivie du film *Cerveau-Pilote*.

Mardi 21 février Genève
Athénée (Bibliothèque) — 20 h. 30 — *Mouvement Unité*, conférence de Mme Lizelle Raymond, *Aux pieds des Gourens*.

Mercredi 22 février Genève
Restaurant « La Rochelle » rue du Commerce 5 — 19 h. 15 — *Femmes de carrières libérales et commerciales, Dîner aux chandeliers*, dans le cadre du thème international, *Notre responsabilité dans ce monde en évolution*. Forum dirigé par Mme Matthey.

Dimanche 26 février Genève
Lyceum, promenade du Pin 3 — 16 h. 45 — *Concert par Elisabeth Thibout*, pianiste et Geneviève Vauquet, violoniste (œuvres de Locatelli, Brahms, Poulenc, Ravel).

Jeu 2 mars Genève
Union des femmes, rue Et.-Dumont 22 — 16 h. 15 — Thé mensuel.

Du 13 au 31 mars Genève
Palais des Nations — 15^{me} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Du 14 au 16 mars Genève
Séminaire de l'Alliance de sociétés féminines suisses sur l'activité des organisations internationales.

NEUCHÂTEL

Qui perd gagne!

Ce jeu qui plaisait à notre enfance, m'est revenu à la mémoire à l'ouïe de la petite histoire que voici: La dévouée trésorière de l'Association neuchâteloise pour le Suffrage féminin, Mme Nussbaum, de Devaux, a un fils qui va quitter son foyer pour en créer un dans une autre localité. Hors, ce jeune homme est conseiller général; depuis les élections communales, sa mère est la première des « viennent ensuite ». Il se trouve donc, que par suite du mariage de son fils, la mère se voit de plein droit offrir le siège laissé vacant au Conseil général. Elle devient ainsi, la 57^e conseillère générale du canton.

La 50^e conseillère générale

A l'instant, nous apprenons que la 50^e conseillère générale du canton vient d'être élue en la personne de Mme Schilt-Junod, à Cortaillod. Bon courage et bon travail, Madame la Conseillère!

M. P.

VAUD

Les femmes dans les commissions

A Villeneuve, Mme Madeleine Péclard remplace Mme Edouard Faes, fixée à Lausanne, comme secrétaire de la commission scolaire.

et comme mandataires commerciales

Miles L. Burdet et M. Engel, secrétaires à la direction de la Banque cantonale vaudoise, ont reçu la signature à titre de mandataire commercial.

Mort d'une cinéaste

A Lausanne, le 25 janvier, est décédée Mme Marguerite Daxelthoffer-Steiner, cinéaste, un membre dévoué de la section de Lausanne des Citoyennes vaudoises, membre aussi du club de Lausanne des Sororipolistes. C'était une Autrichienne, devenue Aorobnoisienne, qui avait beaucoup voyagé, résidé en Italie, une excellente polyglotte, une vive intelligence, qui avait la passion du cinéma. Il y a une dizaine d'années, elle avait entrepris, avec des concours dévoués trouvés à Lausanne, un film de propagande féministe, « Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage », qui ne fut pas achevé faute de ressources financières. Il se pourrait que ce film soit repris et terminé. Ce serait rendre hommage à une bonne féministe et à une femme de talent, disparue à l'âge de 62 ans.

S. B.

Les citoyennes vaudoises

Les Lausannoises ont été appelées à signer, à la fin de janvier, la demande de referendum concernant la reconstruction et l'agrandissement du Casino de Montbenon moyennant une somme dépassant six millions et demi de francs. Si le referendum aboutit, les citoyennes lausannoises devront voter à la fin de février.

Les Montreuysiennes devront aussi dire, peut-être le 5 mars, si elles approuvent la fusion des communes de Montreux-Châtelard et de Montreux-Planches, si les Conseils communaux intéressés et le Grand Conseil, dans sa session de février, ratifient cette simplification administrative.

La fin de 1960 a vu les Conseils généraux (assemblée de tous les citoyens dans les communes ne comptant pas 800 âmes) renouveler leur bureau; plusieurs femmes ont été élues vice-présidentes, d'autres, scrutatrices, d'autres, membres de la commission de gestion.

A Loney, à Saint-Prex, le 15 janvier, les citoyennes, comme les citoyens, ont été appelées à se prononcer sur une initiative socialiste demandant la représentation proportionnelle dans les élections communales; à Loney, la R. P. a été acceptée; elle a été repoussée à Saint-Prex où 158 femmes, sur 528 inscrites, se sont rendues au scrutin.

A Nyon, Mme Fleurette DuBois a été nommée membre du comité du Parti libéral.

A l'occasion de l'anniversaire du 24 janvier fév par le parti libéral à Lutry, Mlle Ganty, institutrice, a ouvert la série des discours par une allocution où elle a dit avec franchise et éloquence, ses impressions de citoyenne.

Dans les conseils de paroisse

Mme Alice Bony-Blanc, décédée le 26 janvier à l'âge de 60 ans, a été pendant deux ans, de 1958 à 1960, conseillère à la paroisse nationale de Moudon.

Mmes Liliane Delévaux et Jacqueline Renaud, à Gimel, Mme Berthe Kämpf, à Saubraz, ont été élues récemment membres du conseil de paroisse de Gimel, avec Mlle Eléonore Werner, à Saubraz, comme suppléante.

Prière de conserver sa carte civique

Ensuite du renvoi au mois de mars 1962 de l'élection des députés au Grand Conseil, la validité des cartes civiques est prolongée d'une année.

Les électrices et les électeurs sont donc instamment priés de conserver leur carte civique actuelle portant la mention « valable jusqu'à fin février 1961 ». Contrairement à cette indication, cette carte sera valable pour toutes les votations et élections jusqu'à fin février 1962.

Les responsables de nos informations politiques et féministes sont Mme G. Girard, pour le canton de Vaud; Mme A. Wibl, pour le canton de Genève et Mme M. Pingon, pour le canton de Neuchâtel.

Mme J. Hersch à l'association vaudoise des citoyennes: la démocrate

Pour marquer l'anniversaire du 1^{er} février, le groupe lausannois de l'Association vaudoise des citoyennes a eu la bonne idée de demander à Mme J. Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève, un exposé sur la démocratie qui attirera, dans la salle des Vignerons, un public extrêmement nombreux: des citoyennes désireuses de compléter leurs connaissances civiques, d'entendre une conférencière qui savait par avance être de choix; des suffragistes étaient venues de Montreux, de Vevey, de Nyon, d'Yverdon.

Mme L. Zanchi, présidente, souhaita à tous — il y avait trois citoyens — une cordiale bienvenue, rappela les initiatives pendantes dans plusieurs cantons en leur souhaitant une réussite qui nous achèverait lentement vers le suffrage féminin au fédéral et annonça, pour les Vaudoises, une votation le 16 avril prochain relative à l'initiative du Parti ouvrier populaire sur l'imposition des petits contribuables, initiative devenue sans objet depuis le vote, par le Grand Conseil, d'un impôt d'équipement réduit de moitié et prévoyant des exonérations fiscales.

La présidente cantonale, Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz) rappela les positions acquises par les femmes depuis le 1^{er} février 1959: 19 conseillères communales dans toutes les régions du canton, une conseillère municipale, de nombreuses femmes — il en faudrait encore bien davantage — membres des conseils généraux (assemblées de commune dans celles ayant moins de huit cents habitants), plusieurs citoyennes nommées vice-présidentes de leur conseil général.

Enfin, Mme Hersch, écoutée avec une attention soutenue, dans un langage clair et aéré, accessible à chacune, parla de la démocratie idéale, telle qu'elle devrait être, telle qu'elle devrait être pratiquée par des citoyens épris du respect de la personnalité humaine. Il est de plus en plus malaisé de jouer le jeu démocratique et d'accepter la décision de la majorité: chacun aujourd'hui a son avis et veut le voir triompher, alors que les problèmes sont toujours plus nombreux, toujours plus ardues. Etre libre, c'est comprendre les positions opposées et faire son choix.

Inutile d'exprimer son avis dans la solitude, il faut s'unir avec ceux qui pensent de même et constituer un parti, des partis indispensables en démocratie. Ce que les électrices ont de la peine à comprendre.

La démocratie parfaite n'existe pas; on cherchera ses principes essentiels, ses critères: elle suppose la conviction que ce qui compte, c'est la personne humaine; la personne humaine, c'est le but. Aujourd'hui, chacun doit trouver sa place dans la société, chacun a des possibilités qu'il doit choisir, a droit à son bonheur, à son malheur, doit assumer sa chance, ses risques, sachant que les choses peuvent changer: alors on devient responsable.

La démocratie est le régime qui permet l'épanouissement du maximum d'individus. Elle n'est pas liée au suffrage universel; le grand nombre n'a pas forcément raison. Sa raison d'être est l'existence d'une opposition qui a les moyens de convaincre. La démocratie possède un gouvernement efficace fonctionnant au grand jour. Elle ne peut s'exercer sans les partis; les divergences lui sont nécessaires. Si on veut se faire entendre, il faut se mettre à plusieurs, donc adhérer à un parti. Le parti est constitué pour servir, composé d'hommes libres. Il lui faut, pour agir, avoir des moyens matériels et aussi des gens ayant des loisirs. Un minimum de sécurité est indispensable à la vie démocratique, à la liberté, qui exige encore que les citoyens aient accès à la culture, éprouvent le besoin de cette culture.

S. B.

1^{er} février avec les citoyennes de Vevey - La Tour-de-Peilz

Le groupe de Vevey - La Tour-de-Peilz de l'Association vaudoise des citoyennes avait fort opportunément en cette fin de janvier fait appel à Mme A. Schmitt, présidente de la Commission romande des consommatrices, pour venir lui parler des « soldes, ou le règne de la confusion ». La conférencière, qui parle en acheteuse à des acheteuses, parle aussi en membre d'une commission qui s'est livrée à une enquête fort sérieuse et utile pour essayer de voir clair dans les mystérieux et multiples rouages des soldes.

A l'issue de cette très intéressante conférence, une assemblée extraordinaire groupait les membres et les amis de l'association pour entourer M. Albert Truan, membre fondateur en 1917 et caissier depuis 1918... Ce dévouement fut fêté comme il se devait et Albert Truan reçut, avec le diplôme de « membre d'honneur du suffrage féminin » le titre de « Très noble et digne chevalier du suffrage ». Des vers de Mlle Claire Pfeiffer et des chansons de Mme Gerhard, des pionnières elles aussi, relatèrent l'activité de M. Truan.

et celles de Montreux

Le 20 janvier, Mme Erica Carrard, introduite par Mme L. Dind, présidente du groupement montreuisien de l'Association des citoyennes vaudoises, a présenté rapidement l'Exposition nationale 1964. Faisant elle-même partie du comité de l'exposition, Mme Carrard a exprimé le désir — qui est celui du comité lui-même — que l'exposition soit autre chose qu'une foire ou un super-comptoir.

Les directeurs ont demandé conseil à des chercheurs, des penseurs, pour tenter de sortir, dans la conception générale, dans la réalisation, des chemins battus. Il faudra innover et il faut que les femmes participent aux commissions afin qu'on retrouve leur point de vue. Une fois que ces idées n'hésitent pas à être écrites au comité directeur, formé de MM. Henry Ruckstuhl et Camenzind, qui tiennent à ce contact avec le public. Abordant la situation de l'acheteur, Mme Carrard reprend point par point tous les éléments de confusion, de gaspillage dus au fait que l'acheteur et l'acheteuse ne sont pas suffisamment organisés, ni informés.

Les ménagères ont aussi la publicité qu'elles méritent. L'apparition, timide encore, de publicité vraie-informative est un bon signe actuel.

Elle doit aussi connaître les techniques ménagères, apprendre à gérer un ménage. A ce sujet, Mme Carrard soutenue par plusieurs personnes dans l'assemblée, déplore l'insuffisance du programme ménager dans les écoles. Un municipal présent relève que dans son dicastère, les œuvres sociales, de nombreux divorces n'ont d'autre cause que l'incapacité de la femme — et de l'homme aussi — à gérer le ménage. L'Alliance de sociétés féminines se préoccupe de cette tâche et les sociétés féminines peuvent la soutenir efficacement. Les questions posées prouvent que le sujet et la façon dont il avait été présenté, correspondaient à un intérêt idéal.

Lessive de guerre ou lessive du soldat?

Fondée il y a 45 ans par l'Union des Femmes de Lausanne, la Lessive de guerre — qu'il est question d'appeler « la Lessive du Soldat » — a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Mme G. Dubouché-Fonjallaz. La Lessive de guerre, avec l'appui fidèle de collaboratrices dont quelques-unes travaillent depuis la création de l'œuvre, a reçu, en 1960, 852 sacs contenant 9322 pièces à laver, à raccommoder, et 137 objets ont été changés. Elle a dû démanteler deux fois et a trouvé un asile à la rue César-Roux, dans des locaux mis à sa disposition par sa présidente. Les recrues venant en Suisse accomplir leur service militaire, les soldats isolés continuent de trouver à la Lessive de guerre une sorte de foyer qui s'occupe de leur linge et bien des lettres prouvent leur reconnaissance. A tous, collaboratrices et donateurs, Mme Dubouché adresse ses remerciements.

M. Maurice Zermatten, professeur à Sion, a bien voulu apporter sa contribution à la Lessive de guerre en lisant des pages émouvantes.

O. B.

Samedi 18 et dimanche 19 mars Lausanne

Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Téléphone 25 35 86

Confections soignées pour enfants

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS

Magasins:
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine:
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Achetez Suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

Art Rustique Suisse

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

DROGUERIE DU MOLARD
Triponnez PLACE DU MOLARD 8

OPTIQUE MODERNE GENÈVE
ALBERT KRAUER
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

BROSSIERIE W. SCHNUBELL

Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73
Anciennement rue Winkelried 6

Comment voteriez-vous le 5 mars ?

Le 5 mars, les électeurs — et non pas les électrices, puisqu'il s'agit d'une votation fédérale — se rendront aux urnes afin de voter pour ou contre la surtaxe douanière de 7 ct. par litre de carburant.

On trouve, en effet, dans la Constitution fédérale un art. 36 bis, al. ter, qui dit entre autres : *L'Assemblée fédérale décidera, par un arrêté de portée générale, dans quelle mesure les déficits doivent être couverts par le prélèvement d'une taxe supplémentaire sur les carburants...*

En 1960, un arrêté a décidé la perception de cette surtaxe pour financer l'établissement d'un réseau de grandes routes nationales. Un comité s'est alors constitué pour demander, par referendum, que les électeurs soient appelés à se prononcer sur cette taxe de 7 ct. Le nombre de signatures requises a été largement dépassé, c'est pourquoi, le 5 mars, les électeurs voteront.

Pour quelle raison le Comité référendaire s'oppose-t-il à cette surtaxe ? Parce que le Gouvernement fédéral prélève déjà une taxe considérable sur chaque litre d'essence et qu'il utilise une certaine partie de ce revenu à l'entretien des routes et une grosse part (40%) à d'autres dépenses tout à fait différentes. Si l'on consacrait au réseau routier ce 40%, on aurait presque les fonds nécessaires.

On se souvient que certains financiers conseillaient de construire les autoroutes d'abord, puis de faire payer un droit de péage à ceux qui les emprunteraient. Dans plusieurs pays d'Europe, on a procédé de cette façon et on couvre en effet les dépenses. Ce procédé serait plus juste parce que payeraient ceux qui utilisent réellement l'autoroute, tandis que la surtaxe douanière préalable fait payer cette construction, dès aujourd'hui, à des gens qui n'emprunteront peut-être jamais telle ou telle autoroute.

De nombreux groupements, néanmoins, sont partisans de la surtaxe. Les paysans qui, pour leurs moteurs agricoles, seront exonérés, ne prennent pas nettement parti pour ou contre. D'autres groupes régionaux, qui attendent depuis longtemps une subvention fédérale pour une route ou un tunnel, souhaitent voir la

caisse de l'Etat se remplir le plus tôt possible.

Beaucoup plus important aux yeux des ménagères est l'argument suivant qui est réfutable : une augmentation sensible du prix des carburants entraînerait immédiatement une augmentation du coût de la vie et aurait des conséquences inflationnistes ! La plus grande partie des carburants sert, en fait, au transport des marchandises et aux déplacements professionnels. La plupart des détenteurs de véhicules à moteur ont la possibilité de rejeter l'augmentation du coût des transports sur leur clientèle (médecins, bouchers, boulangers, entreprises de transports ou de construction...). Cette surtaxe peut-elle être considérée comme favorable, si elle est suivie de l'augmentation de nos biens de consommation ?

Enfin, depuis que la benzine est moins chère chez nous que dans les pays voisins, le nombre des touristes motorisés étrangers, en Suisse, a augmenté d'un million par an. L'industrie des étrangers étant une des colonnes de notre économie, on ne saurait négliger ce chiffre.

Est-ce à dire qu'il faudrait renoncer à toute surtaxe douanière pour le financement de nos routes nationales ? Non. Partisans et adversaires des 7 ct. sont d'accord. Il faut trouver une partie des fonds nécessaires grâce à une surtaxe douanière, mais beaucoup moins élevée que celle que le gouvernement a fixée.

Dans une décision qui peut si fortement influencer sur l'économie du pays dont nous sommes tous dépendants, dira-t-on que les femmes ne doivent pas avoir leur mot à dire ? C'est pourtant le cas et l'on conçoit que notre journal attire là-dessus l'attention de ses lecteurs.

A. W.-G.

le gaz est indispensable

SUISSE

La Journée suisse du Suffrage

Cette journée introduite pour commémorer le 1er février 1959 (première votation fédérale sur le suffrage féminin au plan fédéral), s'est manifestée de différentes façons dans les sections de l'Association suisse pour le suffrage féminin. A Bâle et à Zurich, les femmes se sont retrouvées de nouveau dans un cortège aux flambeaux; en bien des endroits le petit insigne vert a été offert aux passants qui l'ont arboré volontiers, notamment à Berne.

A. S. F.

Fribourg. — « Le suffrage ne sera pas encore le cadeau de Noël des Fribourgeoises ! » a dit Mme Madeline Joye, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, lors d'une interview publiée par la revue « Fribourg Illustré », en décembre. Madame Joye n'a pas manqué de remercier de leur aide les femmes et les hommes, parmi lesquels M. Bourgnecht, conseiller fédéral, ainsi que l'Union des sociétés féminines fribourgeoises, qui, sous la présidence de Mme Menoud, avec ses 50 sociétés affiliées, soutient la revendication des droits politiques pour la femme.

A. S. F.

Un postulat pour l'aide aux mères. Le conseiller national, M. Emil Frei, de Winterthur, a présenté le postulat suivant lors de la session de décembre : « Le peuple suisse s'est déclaré unanimement pour l'aide économique aux familles en acceptant l'article sur la protection de la famille. Qui veut aider la famille doit aussi aider la mère de famille. Dans notre pays de séjours de vacances on compte encore des milliers de mères qui n'ont jamais joui de vacances et n'ont pu se remettre de leur fatigue, de sorte qu'elles sont toujours surchargées, surmenées et atteintes dans leur santé. Le Conseil fédéral est donc prié de soumettre aux Chambres un projet de loi accordant chaque année une subvention fédérale destinée à encourager les institutions et œuvres d'aide aux mères existant déjà ».

A. S. F.

Deux communes du canton de Saint-Gall « à la page »

Le Conseil communal de Gossau (Saint-Gall) a élu quatre femmes dans des sous-commissions pour la période administrative 1961-1964 : assistance publique, chambre pupillaire, caisse maladie communale et mesures de prévoyance en cas de guerre. Jusqu'ici, seule la commission de l'école professionnelle comptait des membres féminins. Dans la commune de Jona (Saint-Gall), on a élu pour la première fois des femmes dans des commissions officielles (assistance publique et autorités tutélaires).

Dimanche 12 mars

Assemblée générale de l'Union suisse des Groupes féminins du parti radical-démocratique.

Samedi 18 mars

Berne
Assemblée des délégués de l'Association suisse des travailleurs sociaux.

A travail égal, salaire égal

Une enquête de Marie-Louise Landry

Une des idées les plus puissantes, une de ces idées-force qui ont inspiré évolutions et révolutions et contribué à transformer le monde moderne est l'idée d'égalité.

Le système féodal était tout entier basé sur l'idée d'inégalité : seigneurs et vassaux, serfs et hommes libres n'avaient ni les mêmes droits, ni les mêmes privilèges, ni les mêmes devoirs. L'ancien régime, lui aussi divisé en nobles et roturiers, clergé, noblesse et tiers-état, tolérait encore des inégalités choquantes devant la loi, l'impôt, la justice et dans l'exercice des droits politiques.

La Révolution française de 1789 et celles qui suivirent dans les pays voisins eurent donc beau jeu d'inscrire dans leur devise le mot « Egalité » directement après le mot liberté, mais cette notion est devenue de nos jours si puissante qu'on peut croire qu'elle passerait avant même la liberté.

La société actuelle, celle où nous vivons, née de la Révolution française est donc basée sur le principe d'égalité : égalité civile, égalité fiscale et — depuis que les Vaudois, Neuchâtelois et Genevois nous ont accordé le droit de vote — égalité des droits politiques.

Dès la fin du XIX^e siècle, cette idée généreuse passe du domaine politique au domaine économique. On va se pencher sur les problèmes où subsistent encore des inégalités par trop évidentes. Dans les colonies, on s'efforcera d'arriver à une plus juste, sion égale rémunération de la main-d'œuvre indigène. Dans d'autres pays, plus évolués, c'est la question des salaires féminins qui fera l'objet d'études, de lois et de conventions et c'est ce problème particulier que j'ai étudié, lisant, interrogeant, enquêtant, confrontant. C'est de lui que je voudrais vous entretenir.

Urgent depuis 40 ans

Plaçons-nous d'abord, brièvement, sur le plan international :

L'organisation internationale du travail, comme vous le savez, organisation tripartite, formée des représentants des employeurs, travailleurs et des gouvernements de chaque pays membre — dont la Suisse — proclamait, lors de sa création en 1919 « que le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale était d'une importance particulière et urgente ».

Il faut croire que la notion d'urgence est sujette à révision ou à différentes interprétations, puisque 40 ans plus tard ce même principe n'a pas encore été admis dans un certain nombre de pays, dont la Suisse !

A de nombreuses reprises, de 1927 à 1947, la Conférence du Travail adoptait des résolutions demandant à ses membres de placer les femmes, en matière d'emploi, sur pied d'égalité avec les hommes, réclamant des gouvernements-membres des données objectives et précises sur l'évolution des salaires féminins, réaffirmant sans cesse l'importance de ce principe qui figure dans sa Constitution.

En 1951, l'Organisation du Travail proposait à l'assentiment de ses membres une convention N° 100, dite de « L'égalité de rémunération entre salaire masculin et féminin pour un travail de même valeur ». Sur l'avis négatif du Conseil fédéral, la dite convention fut promulguée et, si j'ose, dire radicalement enterrée.

L'idée cependant faisait son chemin, puisqu'en 1956, le Conseil fédéral chargeait une commission d'experts d'examiner les répercussions de ce principe sur l'activité économique suisse.

En 1958, une nouvelle convention internationale N° 111, dite de la « Discrimination en matière d'emploi », était derechef soumise au Gouvernement suisse qui se trouva fort embarrassé. En bonne logique, on pouvait en effet difficilement signer la deuxième convention, sans avoir adopté la première au préalable. C'était du moins l'avis de la commission du Conseil national, avis que le Conseil fédéral, en 1959 repoussa cependant.

Mais, en mars 1960, par la voix de M. Wahlen, le Conseil fédéral faisait savoir qu'il avait changé d'opinion et que le nouvel Exécutif approuvait le principe de l'égalité des salaires. Sur ce, les députés du National embôterent le pas et votèrent la convention par

96 voix contre 14. Le lendemain, match nul, le Conseil des Etats la repoussait par 19 voix contre 9, refusant d'admettre, en principe, qu'une femme doit être rétribuée à l'égal d'un homme, si elle fait le même travail.

A deux reprises et à une forte majorité, le Conseil national a adopté cette convention. A deux reprises également, avec une majorité toujours plus faible, le Conseil des Etats l'a repoussée. Arrivé à une impasse, le Conseil des Etats a nommé une commission afin de revoir toute la question de la procédure de conciliation. Cette commission vient de faire connaître ses conclusions : elle proposera au Conseil des Etats de se rallier à la manière de voir du Conseil national, c'est-à-dire d'adopter la convention N° 100.

M. L. Landry

Prochain numéro : Depuis la fin du siècle, l'activité des femmes a perdu du terrain.

A l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Réuni le 12 janvier sous la présidence de Mme Rittmeyer-Iselin, présidente, le comité a enregistré, au début de la séance, l'adhésion de trois nouveaux membres individuels : Mmes G. Jacottet-Dubois (Lausanne), Edmond Guinand et Hermann Haefliger (Neuchâtel).

● Le montant de la collecte en faveur des réfugiés s'est encore élevé et, après arrondissement par l'Alliance, c'est une somme de 106 000 fr. qui a pu être remise au Haut-Commissariat.

● A l'occasion de la session 1961 de la Commission de la condition de la femme, l'Alliance organise à Genève, un séminaire qui se tiendra dans une salle du Palais des Nations, du 14 au 16 mars et se prolongera peut-être jusqu'au 17. Il est destiné aux associations A, Ab, et Ac, afin de les renseigner sur les activités de l'ONU et des organisations spécialisées, dans le domaine de la condition de la femme. Ce séminaire sera dirigé par Mme Bugnon-Secretan et on y entendra des exposés de diverses spécialistes en la matière.

● Après consultation préalable des intéressées, et avec leur accord, le comité de l'Alliance prépare pour la fin du mois d'août, une réunion de trois jours de femmes des pays européens affiliées au Conseil international des femmes, à raison d'une ou deux déléguées par Conseil national. Le lieu de la réunion n'est pas encore fixé. La situation actuelle de notre continent pose des problèmes sociaux, politiques et économiques sur lesquels il sera utile d'échanger des opinions.

● L'Assemblée des déléguées aura donc lieu les 22 et 23 juin à Coire et à Flims. Le premier jour verra se dérouler l'assemblée proprement dite avec le renouvellement du comité — ce qui n'est pas une simple formule puisque huit membres s'en vont, six étant à la limite de leur mandat. Pour la seconde journée, il est prévu un « panel » ou une « table ronde » composée de personnalités féminines et masculines qui s'entretiendront de ce sujet : « Que devons-nous faire pour aider aux pays en voie de développement ? »

● Commissions : Mmes Rudolf, de Soleure, et Laemmlé, de Brougg, ont été nommées à la Commission économique. La Commission d'étude pour l'assurance-invalidité disparaît puisqu'elle n'a plus de raison d'être, de même la Commission pour le statut de la femme dans l'administration fédérale. Celle de l'hygiène mentale est dissoute et ses tâches seront reprises par la Commission d'hygiène publique ; celle-ci va publier, en allemand et en français, une feuille avec des conseils d'éducation destinés à de jeunes parents.

● Exposition nationale de 1964 : Mmes Nägeli, Rickli, Cartier, Hubacher ont eu un entretien avec quelques membres du comité directeur de l'exposition et leur ont offert la laboration des femmes. Cette démarche a été très bien accueillie ; c'est à nos associations, maintenant, de proposer des femmes pour les divers domaines de cette grande manifestation suisse. S'adresser à : « Exposition nationale 1964, à Lausanne ».

Y. L.

La première conseillère suisse spécialisée dans les professions universitaires prend sa retraite

Martha Bieder, née en 1898, a fait, à Bâle, des études d'histoire de l'art, d'archéologie et de latin. Elle passa alors son doctorat. Puis elle alla, à Berlin, fréquenter les cours sociaux et pédagogiques de l'Académie du travail féminin.

De retour à Bâle, elle fut nommée au poste, créé pour la première fois en Suisse, de conseillère de professions universitaires à l'Intention des jeunes filles. Et jusqu'à maintenant, elle a été la seule à endosser ces fonctions. A ce propos, tressons des couronnes au Département de l'instruction publique de Bâle-Ville qui avait eu l'intelligence de prendre cette initiative.

A ce poste, elle a accompli un travail remarquable. Elle ne donnait aucun conseil à la légère et, dans le doute, poursuivait une enquête jusqu'à ce qu'elle eut clarifié tous les éléments pour ne fournir que des renseignements sûrs. Elle a rendu service aux femmes qui s'étaient fourvoyées dans une profession qui ne leur convenait pas et à celles qui, tardivement, devaient gagner leur vie. Elle a contribué à mettre sur pied et à organiser la profession de laborantine.

C'est le Dr M. Bieder, qui depuis un certain temps, préside la commission des intérêts féminins de l'Association suisse des femmes universitaires. Lors de la Saffa 1958, c'est elle qui a monté le panorama des professions universitaires que l'on doit remettre aujourd'hui à toute jeune diplômée ayant passé sa maturité. Récemment, elle a entrepris, sous la direction du Gymnase de jeunes filles de Bâle, et en collaboration avec d'anciennes élèves mariées, une enquête sur les professions à temps partiel ou la reprise d'une profession après le mariage.

Pour succéder au Dr Martha Bieder, on a nommé une femme aussi, Mme Liselotte Schucan-Grob ; ce choix est un hommage à l'activité féconde de la première conseillère universitaire suisse.

Melitta Beck

Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.

Les inscriptions doivent être adressées à M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine, avant le 28 février.